



Mot du maire

M. Yves Gingras

Bonjour à vous tous,

Nous avons adopté lors de la séance publique du 17 décembre 2018, le budget municipal pour l'année 2019. Je vous fais part ici des principales mesures de ce budget en ce qui concerne spécifiquement le taux de taxation. Les autres éléments de ce budget 2019 seront publiés dans le prochain numéro du journal le Lien. Pour l'année 2019, il y aura une légère augmentation du taux de taxe de la valeur foncière soit 2,2% selon l'IPC (indice des prix à la consommation). Cette augmentation est toutefois compensée par une diminution de la valeur foncière imposable qui passe de 404 414 900\$ en 2018 comparativement à 400 948 300\$ de valeur imposable pour 2019. Ainsi à titre d'exemple, examinons le tableau suivant de la catégorie : immeuble résiduel (résidentielle).

Catégorie résidentielle	Évaluation foncière 2018	Compte de taxes 2018	Évaluation foncière 2019	Compte de Taxes 2019	Écart %
Urbain	217 500\$	2558,30\$	207 600\$	2487.70\$	-2,76% Diminution 70,60\$
Rurale	257 200\$	2496,47\$	249 400\$	2451,60\$	-1,86% Diminution 44,87\$

De plus, il n'y aura pas d'augmentation du taux de taxes fixe pour 2019 (aqueduc, égout, consommation d'eau, vidange, récupération, etc.). De même, le taux du service de la dette passe de 0,001597 à 0,0011685 soit une diminution de 5,22% pour une valeur imposable de 400 948 300\$. Enfin l'ensemble des quotes-parts de la MRC de Lotbinière pour Saint-Agapit passe de 425 328\$ en 2018 à 426 367\$ pour 2019 soit une légère augmentation de 0.2%.

En terminant, j'invite toute la population de Saint-Agapit à participer activement à la 38e édition du Tournoi Provincial Atome de Saint-Agapit du 7 au 20 janvier 2019, organisé par les Chevaliers de Colomb du conseil 7195 et présidé par M. Fernand Dubois. Je veux remercier chaleureusement le comité organisateur et ses membres bénévoles pour cet événement qui année après année remporte un franc succès.

Mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2019.

Yves Gingras, Maire de Saint-Agapit

Parties à domicile (janvier) Model de Lotbinière

Toutes les parties à domicile ont lieu au Centre Sportif

G.H. Vermette de Saint-Agapit

Vendredi 4 janvier 20h40

L'Expert Junior AA St-Romuald vs Model Lotbinière

Vendredi 11 janvier 21h10

Lévy Honda Lévis vs Model Lotbinière

Vendredi 1^{er} février 21h10

Canotiers Montmagny vs Model Lotbinière



5 \$ pour les adultes

2\$ pour les 15 à 17 ans

Gratuit pour les 14 ans et moins

Pour informations:

Service des loisirs, 418-888-4053

Tai chi pour retraités

La discipline du tai-chi est l'exécution d'un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur et précision dans un ordre préétabli. Offert aux personnes de 50 ans et plus, ce cours vous permettra d'acquérir les bases nécessaires pour atteindre les bienfaits d'harmonisation du corps et de l'esprit.

Quand? Lundi 9h30-11h00

Session? Dès le 21 janvier (12 semaines)

Endroit? Chalet des loisirs

Coût? Gratuit!

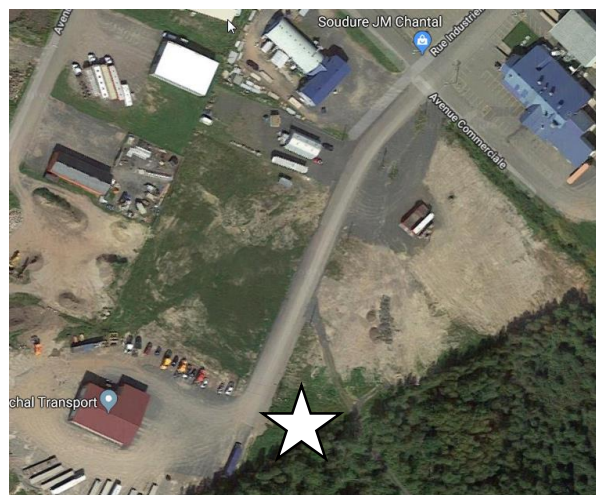
Pour informations
et inscription:

418-728-4825



Récupération des sapins de Noël

Du 26 décembre au 6 janvier, vous pourrez venir déposer vos sapins de Noël dans le parc industriel (voir étoile ici-bas)



Rappel Programmation loisirs Hiver 2019

N'hésitez pas à consulter la Programmation familiale loisirs et culture Hiver 2019. Elle contient toutes les informations nécessaires sur les différents cours et activités offerts à l'hiver par la Municipalité. Vous pouvez consulter l'offre de loisirs sur le site web de la municipalité, sous l'onglet Loisirs et culture en cliquant sur « Programmation loisirs et culture ».

*Prendre note qu'aucun dépliant papier ne sera acheminé aux résidences.

Pour ceux ou celles qui désirent avoir une version papier, quelques copies seront disponibles au bureau municipal, ainsi qu'au Centre Sportif G.H.Vermette.



Poste au comité consultatif d'urbanisme

La municipalité de Saint-Agapit est à la recherche d'une personne pour combler un poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme.

La personne siègera à titre de représentante de la communauté. Le comité consultatif d'urbanisme étudie les questions relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et soumet ses recommandations au conseil municipal.

Le comité consultatif d'urbanisme doit :

Assister le conseil municipal dans l'élaboration et le suivi de sa réglementation d'urbanisme; étudier les projets de lotissement; analyser les demandes de dérogations mineures.

Les membres sont nommés par résolution du conseil municipal et la durée du mandat est de 2 ans. Les réunions ont lieu une fois par mois selon un horaire préétabli. En plus de fournir ses coordonnées, le candidat ou la candidate devra expliquer, dans quelques phrases, ce qui le ou la motive à occuper ce poste.

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature au plus tard le vendredi 18 janvier 2019 au bureau municipal 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit, G0S 1Z0 soit par lettre, en personne ou par courriel à l'adresse suivante : dg@st-agapit.qc.ca

Info : M. Claude Fortin Directeur général. 418-888-4620 p,



La Fête Continue
Venez célébrer le plaisir d'être
« EN MOUVEMENT »

Nos activités reprennent jeudi le 10
Janvier 2019
au Complexe des Seigneuries à compter
de 9h00.

Activités gratuites

Bienvenue à tous!

Jacqueline, Lise, Pauline, Hélène vous
attendent

À Saint-Agapit, On bouge!

Avis de convocation



Les membres du conseil
d'administration de l'ASL
convoquent tous les parents et
joueurs à assister à :



L'Assemblée générale annuelle 2018

de l'Association de Soccer de Lotbinière
qui se tiendra le mercredi **16 janvier 2019 à 19h00**
au Centre Multi-Génération, 1-A rue Bernatchez, Saint-Flavien

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2- Vérification du droit de présence, du droit de vote et du quorum
- 3- Acceptation d'observateurs (sans droit de vote)
- 4- Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
- 5- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 6- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA
- 7- Lecture et adoption du rapport de la Présidente
- 8- Lecture et adoption du rapport du coordonnateur
- 9- Lecture et adoption du rapport du directeur technique
- 10- Lecture et adoption des états financiers
- 11- Présentation des prévisions budgétaires 2019
- 12- Élection des administrateurs
 - Réception des candidatures
 - Élection des administrateurs
- 13- Varia
- 14- Levée de l'Assemblée

Café et
brignoles
offerts à tous

Votre
opinion est
importante

Tirage de
prix de
présence

Vendeurs itinérants non certifiés



À la suite à des plaintes des citoyens, le Service incendie souhaite faire une mise en garde au sujet des vendeurs itinérants qui passent par les portes ou par sollicitation téléphonique. Ces vendeurs n'ont pas l'approbation des autorités municipales et ils ne sont pas des pompiers de la municipalité de Saint-Agapit. À ce sujet, vous devez être vigilant et très prudent. Régulièrement, les informations et les dires de ces vendeurs ne sont pas toujours fondés, ce sont des compagnies qui recherchent des clients pas toujours pour votre sécurité.

L'article 7.1.1 du « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » précise ce qui suit : Il est interdit à toute personne, en personne ou par représentant d'exercer des activités de colportage ou de commerce itinérant sur le territoire de la Municipalité. Aussi selon votre « Règlement concernant la prévention des incendies » il n'est pas obligatoire de posséder un extincteur dans les bâtiments résidentiels mis à part si ces bâtiments ont été identifiés par le Service de sécurité incendie comme étant à l'intérieur d'un secteur présentant des problématiques liées à l'intervention incendie. Aucun article du règlement ne stipule de faire vérifier ou recharger les extincteurs selon une fréquence donnée.

Les seules personnes mandatées par les municipalités à vérifier les avertisseurs de fumée sont vos pompiers.

Le service incendie de Saint-Agapit est à votre disposition pour toute question qui concerne cet article.

PROJET COUPONS-TRANSPORT
POUR UN ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE
À DE LA NOURRITURE



Le projet des Coupons-transport a comme objectif d'améliorer l'accès à de la nourriture. En offrant une réduction de 3\$ pour un déplacement dans la MRC de Lotbinière avec le service Express Lotbinière, le projet vise à faciliter les déplacements des gens et à alléger leur fardeau financier. Les Coupons-transport sont disponibles dès maintenant auprès des organismes communautaires et partenaires de la MRC de Lotbinière, demandez-les!



COUPON-TRANSPORT

3\$

Plus d'informations au cdclotbiniere.org



CDC Lotbinière

Vous avez besoin d'un soutien financier pour vos déplacements dans la MRC?

N'hésitez pas à communiquer avec un organisme, votre municipalité, le CLSC Laurier-Station, Express Lotbinière 418 881-3884 poste 101 ou avec la CDC Lotbinière au 418 415-0646

OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE EN URBANISME (Poste permanent à temps complet / 4 jours)



Les municipalités de Saint-Agapit et de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, deux municipalités en pleine expansion de la MRC de Lotbinière, sont à la recherche d'un (e) responsable en urbanisme qui, sous la supervision de la direction générale, sera chargé de l'application des lois et règlements en matière de zonage, urbanisme et d'aménagement du territoire.

Sans restreindre la généralité des termes qui précèdent, le titulaire du poste à combler aura comme principales tâches :

1. Analyse les projets de construction, de lotissement, d'implantation soumis par les requérants de permis et de certificats, et procède à leur émission en conformité avec les règlements applicables ;
2. Effectue les inspections nécessaires afin de s'assurer du respect des différents règlements et des décisions du conseil municipal (dérogations mineures, plans d'implantation et d'intégration architecturale, plan d'aménagement d'ensemble, etc.) ;
3. Traite les plaintes en matière de nuisance, d'urbanisme et zonage ;
4. Prépare et assiste aux réunions du comité consultatif d'urbanisme. Il en assure, également, le suivi ;
5. Rédige ou participe à la rédaction des rapports destinés au comité consultatif d'urbanisme, au conseil ou à l'administration municipale ;
6. Assure le suivi des procédures d'adoption des amendements aux règlements d'urbanisme et rédige les avis publics afférents ;
7. Participe à l'élaboration des modifications aux règlements d'urbanisme ou à de nouveaux règlements ;
8. Identifie les besoins ou problèmes en matière d'urbanisme et soumet toute suggestion ou recommandation à cet effet ;
9. Effectue tout autre travail connexe requis par ses supérieurs.

Exigences minimales

- Diplôme d'études collégiales en techniques d'aménagement et d'urbanisme ou une formation équivalente / ou expérience pertinente ;
- Deux (2) années d'expérience : un atout ;
- Bonne maîtrise du français parlé et écrit et des logiciels de la suite Office de Microsoft.

Aptitudes recherchées

- Sens de l'organisation et gestion des priorités ;
- Discrétion, rigueur et esprit de synthèse ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Facilité avec le service à la clientèle.

Horaire de travail

- 32 heures par semaine réparties de la façon suivante :
 - 3jours par semaine à la municipalité de Saint-Agapit
 - 1 journée par semaine à la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière

Salaire et avantages

- À discuter

Date limite de candidature

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le vendredi 18 janvier 2019 à 16 h par la poste à :**

Municipalité Saint-Agapit 1080, avenue Bergeron Saint-Agapit G0S 1Z0
par courriel : dg@st-agapit.qc.ca

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

Claude Fortin, Directeur général

ACCÈS-LOISIRS Lotbinière



Le programme Accès-Loisirs vous permet de participer à un loisir **GRATUITEMENT** (familles, personnes seules, enfants).

La disponibilité des activités dépend des places offertes gratuitement par les organismes de loisirs.

INSCRIPTIONS de 13h30 à 18h30

Automne Jeudi le 6 septembre 2018

Hiver Jeudi le 10 janvier 2019

Printemps Jeudi le 4 avril 2019

POINTS DE SERVICES

Centre-Femmes de Lotbinière

139, rue Principale, St-Flavien
(418) 728-4402

Maison de la famille de Lotbinière

81, rue Rousseau, Saint-Apollinaire
(418) 881-3486

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Demeurer dans la MRC de Lotbinière
- Avoir un revenu avant impôt inférieur au seuil indiqué dans le tableau
- Fournir une preuve de revenu lors de l'inscription (rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)
- Se présenter en personne à un point de service le jour de l'inscription

Tableau du seuil de faible revenu

1 personne	25 338 \$
2 personnes	31 544 \$
3 personnes	38 780 \$
4 personnes	47 084 \$
5 personnes	53 402 \$
6 personnes	60 228 \$
7 personnes	67 055 \$

Selon Statistiques Canada 2017

Témoignages

« Avec mon budget, c'était impossible de penser s'inscrire à un loisir ou un sport. Maintenant avec le Programme Accès-Loisirs, j'ai la possibilité de le faire »

« J'ai toujours hâte de voir ce qui sera offert dans les municipalités »



Du 22 au 24 février 2019

Sur le site Place de la Famille

Festival du Flocon 8^e édition



Toute la population de Saint-Agapit est invitée à la prochaine édition du Festival du Flocon PNS Tech. Ce rendez-vous hivernal sera une fois de plus l'occasion idéale de s'amuser en famille, de socialiser et de profiter des joies de l'hiver.

Parmi les activités incontournables qui ne laisseront personne de glace, notons la populaire **glissade géante**, les **jeux gonflables**, le **spectacle pour enfants**, le **tournoi de hockey bottines amical**, les **tours de carriole** et la **tire sur neige**. Notons, par ailleurs, que la majorité des activités seront **gratuites!**

Vous recevrez les détails de la programmation par la poste dans les prochaines semaines.

C'est donc un rendez-vous du **22 au 24 février prochain.**

Pour informations:

Service des loisirs

418-888-4053 / loisirs@st-agapit.qc.ca



Tournoi amical

De Hockey Bottines

Quand? 22 et 23 février 2019

Où? Patinoire extérieure Saint-Agapit (voisin Chalet des loisirs)

Coût? 30\$ par équipe

Date limite d'inscription: 8 février 2019



Règlements

- 3 vs 3 + 1 gardien de but
- Durée des parties: 2 périodes de 13 minutes (non-chronométrées)
- Le port du casque est obligatoire
- Le lancer frappé sera interdit et les parties se joueront avec des rondelles molles
- Nous recommandons fortement le port de gants, jambières et visière



Pour informations et inscription:

Patrice Boucher

418-888-4053

loisirs@st-agapit.qc.ca



Les jeudi Cinéma familial

Complexe des Seigneuries
17h30 Ouverture 18h début du film

Gratuit

17 janvier



21 février

28 mars

18 avril



Disponible sur place : Popcorn, jus, chips, liqueurs, chocolats



1080 avenue Bergeron
Saint-Agapit
418-888-4620



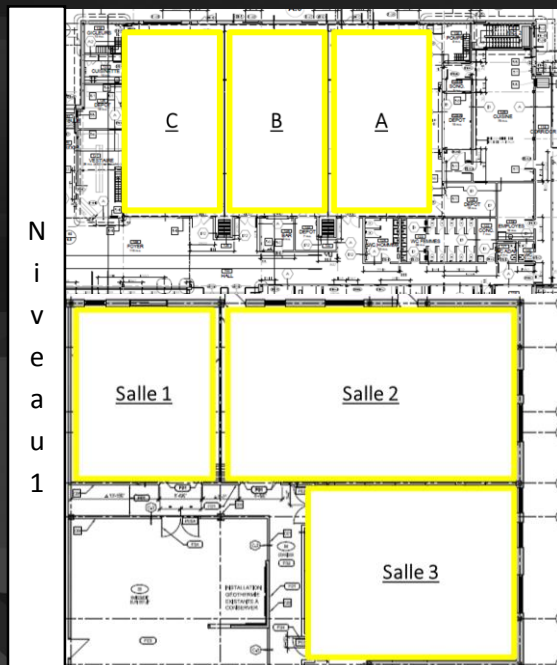
RÉSERVATION DE SALLES

pour la période du 23 décembre 2019 au 6 janvier 2020

Règles à suivre pour faire les réservations :

1. Remplir le coupon de réservation en indiquant un 1^{er} et 2^e choix avec le numéro de salle et la date.
2. Indiquez vos noms et numéros de téléphone
3. Venez déposer votre formulaire au bureau municipal
4. Informations : 418-888-4620

No.	Superficie	Capacité table ronde	Prix spécial fêtes famille
A	2170 p.c.	190 pers.	205\$
B	1970 p.c.	175 pers.	205\$
C	1926 p.c.	175 pers.	205\$
1	597 p.c.	60 pers.	80\$
2	1185 p.c.	116 pers.	100\$
3	929 p.c.	100 pers.	100\$
Chalet des sports	2130 p.c	115 pers.	184\$



En cas de dédoublement de réservation, un tirage au sort décidera. Les résidents de Saint-Agapit auront la priorité.



Le tirage sera effectué le 28 février 2019

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

	Numéro de la salle	Date de réservation
1 ^{er} choix		
2 ^{er} choix		

Nom du responsable _____
 de la réservation _____
 Adresse _____ No. Tél. _____